



Décès au Cambodge : inscription dans le registre suisse de l'état civil

Juin 2025

Documents à soumettre

- Acte de décès en original** (les copies ne sont pas acceptées). Ce document doit impérativement être légalisé par le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale du Royaume du Cambodge.
- Traduction de l'acte de décès** en anglais effectué par le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale du Royaume du Cambodge.
- Passeport suisse** ainsi que **carte d'identité** du défunt (renvoyé sur demande)

Les documents et certificats légalisés peuvent être présentés pendant les heures d'ouverture du guichet (sur rendez-vous) auprès de la représentation suisse à Phnom Penh ou Bangkok ou être envoyés par poste.

Légalisation et traduction

Tous les documents en khmer doivent être légalisés et traduits en anglais par le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale du Royaume du Cambodge à l'adresse suivante :

*No 3 Samdech HUN Sen Street
Sangkat Tonle Gassac, Khan Chamkarmon
Phnom Penh
Tel. (855) 23 216 122
Email: mfaic@mfaic.gov.kh*

Informations supplémentaires

Funérailles

Il existe la possibilité de faire appel à une entreprise de pompes funèbres. Il est recommandé de demander un devis préalablement. La représentation travaille habituellement avec les deux entreprises suivantes :

*YIM UNDERTAKER Funeral Home Service
Steung Meanchey Pagoda
Moniretz Blvd (St. 217) Sangkat
Steung Meanchey, Khan Meanchey,
Phnom Penh, CAMBODIA*

35 North Wireless Road, (Thanon Witthayu)
Bangkok 10330

G.P.O. Box 821, Bangkok 10501

Telefon: 02 674 6900; Fax: 02 674 6901

bangkok@eda.admin.ch
www.eda.admin.ch/bangkok

Tel. +855 12 957 024

Email : YimFuneralService43@gmail.com

AsiaOne International Repatriation & Funeral Service

No.7, Chan Road Soi 46, Watprayakrai,

Bangkolaem, Bangkok, 10120 Thailand

Tel: +66 (0) 2675-0501 , +66 (0) 2675-0502

Fax: +66 (0) 2675-2227

Website: www.asiaone-thf.com

Email: info@asiaone-thf.com

Une fois les démarches entre la famille et l'agence funéraire terminés, [Agence consulaire à Phnom Penh](#) a besoin d'une autorisation écrite du membre de famille afin de pouvoir établir les documents requis.

Extrait du registre de famille

Si besoin, un extrait du registre des familles peut être demandé environ 5-6 semaines après la transmission de l'acte de décès auprès de l'arrondissement de l'état civil compétent du lieu d'origine. Ce document est requis pour toutes les démarches administratives en Suisse (banques, assurances, caisse de compensation, etc.).

Rente de survivant

Si le défunt était enregistré auprès de l'ambassade, l'Assurance de vieillesse et de survivants AVS à Genève est automatiquement informée du décès. Au moyen du link suivant [formulaire 318.000.2](#) le partenaire peut procéder à une demande de rente de survivant. Le document dûment rempli et signé peut être envoyé à cette ambassade pour transmission à l'AVS.